

CAHIER DES CHARGES DE CESSION
FICHES N°314-324
Adresse : **Ilot des Templiers**
Quartier SAINT-MATHIEU

L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente **l'ilot des Templiers (11 immeubles)** développant **1834m²** de SHON (Surface hors Œuvre Nette)

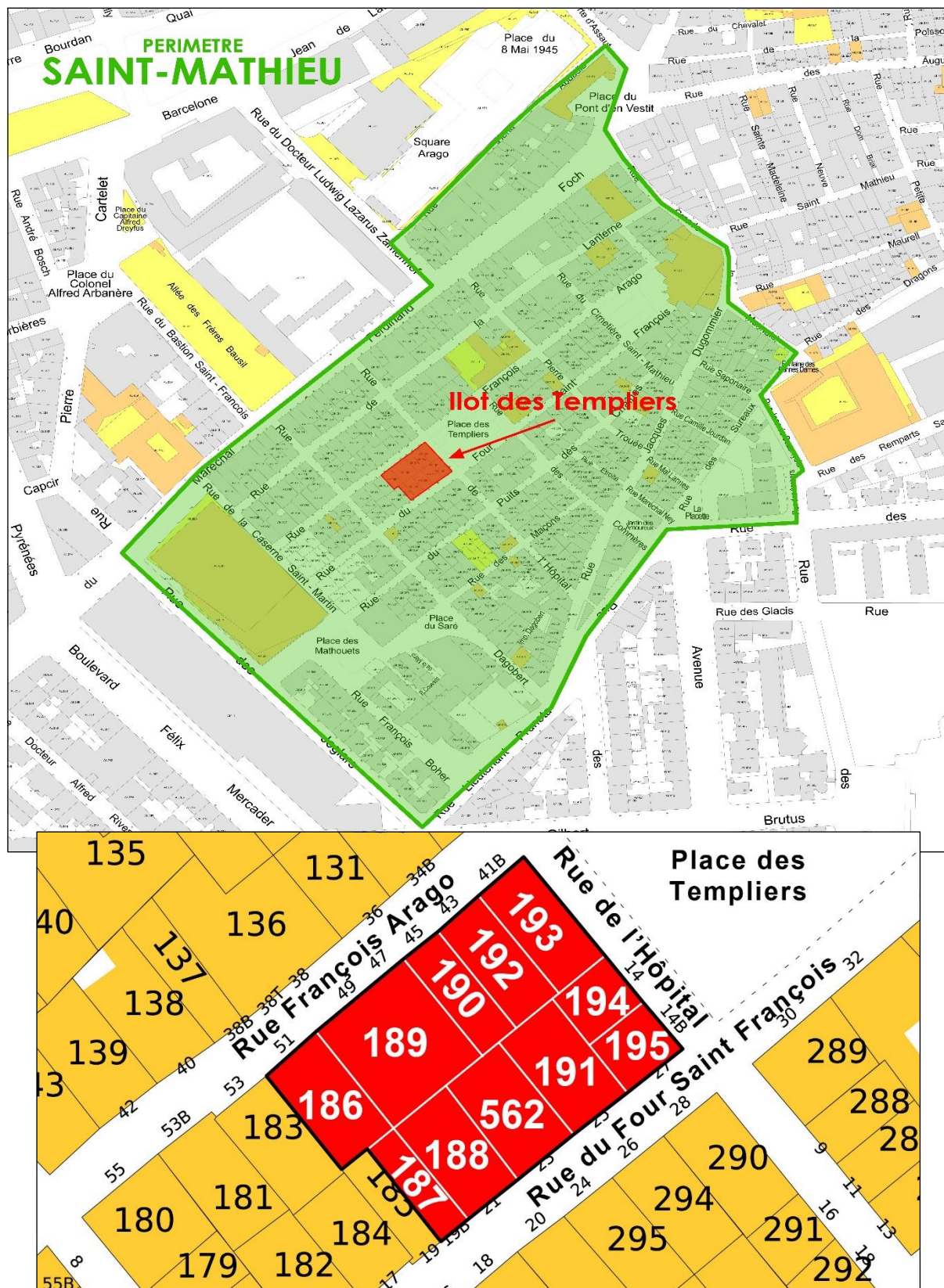
(Façade rue de l'hôpital)



Les immeubles bordent la place des Templiers et sont localisés dans un ancien quartier de lotissement du 13^{ème} siècle. L'essentiel des constructions date du 19^{ème} siècle.

L'assiette foncière est occupée par 11 immeubles (34 logements) dont 2 en R+2, 7 en R+3 et 2 en R+4.

Plan de situation



Photos



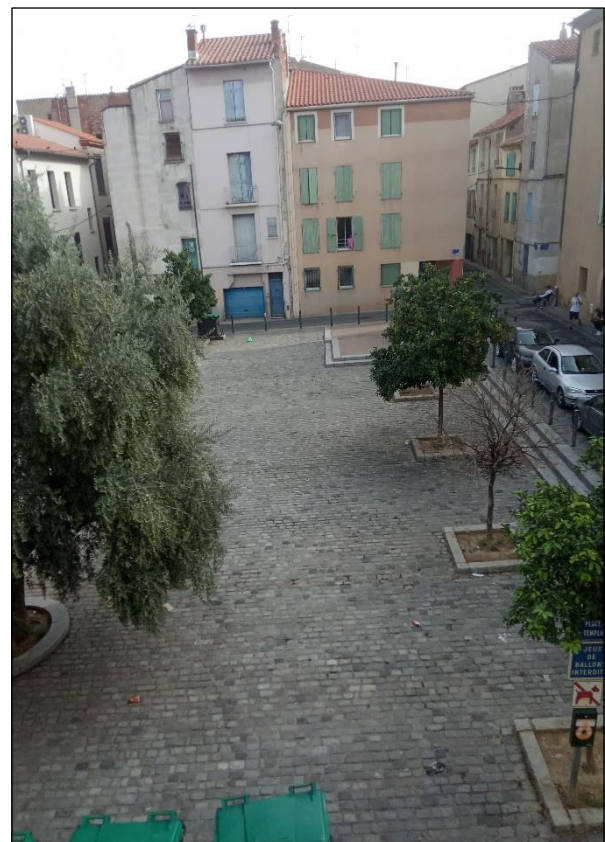
rue du Four Saint François



rue François Arago



rue de l'Hôpital



place des Templiers
(vu du 14b rue de l'Hôpital)



23 rue du Four Saint François



41b rue François Arago



49 rue François Arago



41b rue François Arago

Désignation des immeubles

SECTION CADASTRALE	ADRESSE	Nbre de niveaux	Nbre de logts	Emprise au sol en m2	SHON
AK 187	19bis, rue du Four St François	R+2	3	26	78
AK 188	21, rue du Four St François	R+2	2	54	108
AK 562	23, rue du Four St François	R+3	3	58	174
AK 191	25, rue du Four St François	R+4	4	58	232
AK 195	27, rue du Four St François / 14bis, rue de l'hôpital	R+3	3	29	87
AK 194	14, rue de l'Hôpital	R+3	1	28	112
AK 193	41bis, rue Arago	R+3	3	52	156
AK 192	43, rue Arago	R+3	3	47	141
AK 190	45, rue Arago	R+3	3	38	114
AK 189	47 et 49, rue Arago	R+4	5	97	388
AK 186	51, rue Arago	R+3	4	56	244
TOTAL			34	543	1834

L'opération de réhabilitation

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de l'ensemble des 11 immeubles de cet îlot.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION CŒUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH.

La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans, ainsi qu'une visite des immeubles sur demande.

Règlement pour candidater :

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche de cette opération et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur.
- ✓ Le projet de rénovation de des immeubles avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

.

Contact :
Ville de Perpignan
Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine
Equilibre Territorial de l'Habitat
11 rue du Castillet – 2° étage
opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com
Tel : 04 68 66 34 15